

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 7 février 2020

L'an deux mille vingt et le 7 février, à 9 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 07/02/20-02	objet : Modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2020.
--	---

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Edith PUGNET, Madeleine GARCIA-VIDAL, Martine ROLLAND

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Michel MOLY ayant donné procuration à Jean ROQUE

Absents : Hermeline MALHERBE, René OLIVE, , Robert OLIVE, Françoise FITER, Damienne BEFFARA, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Raymond LEMORT, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Mireille REBECQ, Loïc GARRIDO.

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Georges GUARDIA ayant donné procuration à Mireille REBECQ

Absents : Aurélie SIRJEAN Katell MATET, René BANTOURE, Michel FERRER, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES, Emilie BENZAKEN-DUVILLIER

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 19/12/19 – 05 du 19 décembre 2019 modifiant le tableau indicatif des emplois à compter du 1er janvier 2020,

Vu le tableau d'avancement de grade de l'année 2020 adopté en C.A.P. du 18/12/2019,

Demande au Comité Syndical, suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2020 de créer :

- 3 postes d'agent de maîtrise principal,
- 4 postes d'adjoint technique principal 1ère classe,

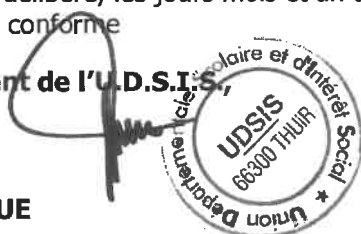
De modifier le tableau des emplois à compter du 1er mars 2020 comme suit,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

11 FEV. 2020

COURRIER

**ETAT DU PERSONNEL
A COMPTER DU 1^{er} MARS 2020**

1 - EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants	1
Directeur territorial	1
Attaché hors classe	1
Attaché Principal	2
Attaché territorial	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} . classe	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} . classe	4
Adjoint administratif	5
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur	2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	3
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien	2
Agent de maîtrise principal	11+3=14
Agent de maîtrise	7
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4+4=8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15
Adjoint technique	28
Adjoint technique à 20/35 ^{ème}	1
Adjoint technique à 10/35 ^{ème}	2
FILIERE SPORTIVE	
Conseiller territorial des A.P.S.	1
Educateur des A.P.S. principal 1 ^{ère} classe	10
Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	4
Educateur des A.P.S.	2
Opérateur principal des A.P.S.	4
Opérateur qualifié des A.P.S.	2
Opérateur des A.P.S.	1
FILIERE ANIMATION	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1
Animateur	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation	2

2 - EMPLOIS SAISONNIERS

EMPLOIS	NOMBRE
Adjoint administratif	5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint technique	17
Educateur des A.P.S.	11
Opérateur qualifié des A.P.S.	5
Opérateur des A.P.S.	10
Adjoint d'animation	5

3 - EMPLOIS NON TITULAIRES

EMPLOIS EN CDI	NOMBRE
Adjoint technique à 10/35 ^{ème}	1
EMPLOIS EN CDD	NOMBRE
Conseiller des APS	1

4 – CONTRAT APPRENTISSAGE – CONTRAT DE DROIT PRIVE

EMPLOIS	NOMBRE
Contrat apprentissage en baccalauréat professionnel Option Conduite et gestion d'une entreprise hippique pour une durée maximale de 36 mois	1
Contrat d'apprentissage en restauration au sein des cuisines centrales	1